

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DDEEES 72 Subvention à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil - ADAC - pour les illuminations de fin d'année 2014 (2e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil (2e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 2e arrondissement, en date du 5 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil - ADAC - située 41/43 rue Montorgueil (2e) (35981 - 2014-07766) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 24.900 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO